

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de conseillers en exercice	15	L'an Deux Mil vingt six
		Le 16 février à 18h30
		Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
		Date de Convocation du Conseil Municipal : 09 Février 2026
		PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CONTAMINE David. FALLEAU Geneviève. MOUSSEAU Philippe. PERTUIS Martine.
absents	05	ABSENTS : CHABASSIER David. DECLÉ Sébastien. DELACOTE Aurélie. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.
Présents	10	PROCURATIONS :
Votants	10	SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.
Procurations	00	

OBJET : SMDE24 – Modification statutaire du SMAEP du Périgord Est

Monsieur le Maire,

Vu l'ordonnance du 22 décembre 2022 n°2022-1611 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine,

Vu la loi n°2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences eau et assainissement,

Vu la demande d'évolution sollicitée par les services de la Préfecture par courrier du 30 octobre 2025 pour la prise en compte du nouveau libellé de l'article L 2224-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 28 janvier 2026 du SMAEP du PERIGORD EST donnant une suite favorable à cette demande de modification statutaire,

Considérant que conformément à l'article 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de soumettre à l'acceptation de chaque collectivité adhérente du SMAEP du PERIGORD EST la modification statutaire,

Considérant la notification de cette décision par le SMAEP du PERIGORD EST en date du xx février 2026,

Propose de donner une suite favorable à cette modification statutaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** la modification statutaire du SMAEP du PERIGORD EST.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives au dossier.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

HAUTEFORT le 16/02/2026

LE MAIRE,

Jean Louis PUJOLS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20260216-2026-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2026

Publication : 23/02/2026

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale sur le site internet www.telerecours.fr.